



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des relations  
avec les collectivités  
territoriales**

## INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### CONSULTATION DU PUBLIC

#### AVIS AU PUBLIC

Commune de Rostrenen

Par arrêté préfectoral du 3 février 2022, une consultation du public de quatre semaines est ouverte sur la demande présentée par la SAS EUROVIA BRETAGNE Agence de Saint-Brieuc, siège social La Côte Boto – BP 39 – Lieu-dit « Sainte-Anne du Houlin » - 22440 PLOUFRAGAN, relative à l'installation et l'exploitation temporaire d'une unité de production d'enrobés bitumineux et d'un complexe de traitement d'agrégats d'enrobés sur la commune de Rostrenen, soumise à enregistrement.

Les pièces du projet seront déposées à la mairie de Rostrenen pendant quatre semaines du **jeudi 24 février 2022 au jeudi 24 mars 2022 inclus**. Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique>

L'accueil du public en mairie se fera dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation). Pendant toute la durée de la consultation, les tiers intéressés pourront consulter le dossier imprimé et numérisé, formuler leurs observations sur le registre ouvert à cet effet **auprès de la mairie de Rostrenen aux jours et horaires d'ouverture suivants, susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire**,

Mairie Adresse : Cité Administrative téléphone : 02 96 57 42 00 ou adresse électronique : <a href="mailto:mairie@rostrenen.com">mairie@rostrenen.com</a>		
Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture	
du lundi au mercredi	9h00 -11h30	14h00 - 17h00
jeudi	9h00 - 11h30	
vendredi	9h00 -11h30	14h00 - 16h30
samedi	fermé	

Pendant toute la durée de la consultation les tiers intéressés pourront également adresser leurs observations sur le projet au Préfet :

- par voie postale : Préfecture des Côtes-d'Armor place du général de Gaulle Direction des relations avec les collectivités territoriales Bureau du Développement Durable B.P.2370 22023 Saint Brieuc Cedex

**ou**

- par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr), du **24 février 2022 9h00** heure d'ouverture de la consultation du public jusqu'au **24 mars 2022 à 11h30**, heure de clôture de la consultation du public.

La consultation du public sera clôturée par le maire.

L'installation classée pourra faire l'objet :

- ▶ d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ;
- ▶ d'un arrêté préfectoral de refus ;
- ▶ d'une instruction selon la procédure d'autorisation, assujettie à une étude d'impact, étude de dangers et enquête publique ;

Le Préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement.